

RELOCALISATION EN PROVINCE DES SERVICES CENTRAUX

POLICE
NATIONALE

LES ANNONCES DE M. VEAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE du 06.10.2021



Après le secrétaire général du ministère de l'intérieur, c'est le directeur général de la police nationale qui a annoncé le 6 octobre dernier aux représentants des personnels la liste des services choisis par Monsieur DARMANIN pour être RE-LOCALISÉS en province, en dehors des grandes métropoles.

La CFDT s'est déjà exprimée sur les annonces de Monsieur ALBERTINI, secrétaire général du ministère de l'intérieur et ne peut donc que réagir à nouveau.

Nous DENONCONS une fois de plus:

- Une démarche politique, curieusement héritée des années 90 et de Mme Edith CRESSON, alors Première ministre d'un Gouvernement socialiste, qui passe à côté des attentes des citoyens des années 2000 qui demandent des services de proximité,
- L'incohérence, voire l'arbitraire, dans les choix des services relocalisés,
- L'absence totale de concertation et de transparence dans la démarche,
- Le coût de ces re-localisations,
- Un accompagnement social insuffisant, qu'il s'agisse du montant des primes de départ ou de l'emploi des conjoints,
- Un avenir incertain pour les agents qui accepteront de suivre, que ce soit en termes de carrière, de mobilité, ...
- Les problèmes sociaux et psychologiques auxquels vont devoir faire face les agents concernés.

La CFDT s'interroge, comme tout le monde, sur les critères qui ont prévalu pour le choix des directions ou services annoncés par M. VEAUX comme devant être relocalisés, à savoir : DCRFPN, IGPN, plateformes THEZE, PHAROS, ..., SNEAS.

Le choix de la DCRFPN et du SNEAS interpellent tout particulièrement

● La DCRFPN fait partie des heureux élus. Pourquoi ? C'est l'incompréhension et la consternation qui règnent désormais au sein de cette direction,

La DCRFPN n'est pas qu'une direction, elle est un symbole fort, celui d'une volonté politique de faire de la formation et du recrutement des leviers et des acteurs essentiels pour une police à la fois professionnelle et exemplaire.

La relocalisation de la DCRFPN s'accompagnera-t-elle d'une restructuration ?

On peut légitimement se poser la question compte tenu notamment de l'annonce du projet de création d'une Académie de police à Montpellier.

Va-t-on vendre la DCRFPN à la découpe ?

Que vont devenir les agents qui, pour la plupart, ont construit leur vie dans le 77, que vont devenir leurs missions ? Tout le monde attend des réponses rapides et claires !!!

● Le SNEAS, à peine créé, déjà délocalisé !

Quel va être l'impact d'une re-localisation sur une structure aussi fragile, qui a du mal à trouver son rythme de croisière ?

Cela n'a pas l'air de préoccuper nos responsables.

Après tout les JO ce n'est que dans 3 ans !

Comme nous l'avons déjà écrit, les délocalisations/relocalisations ne sont pas une pratique nouvelle. Dans les années 90, il s'agissait d'apporter des emplois du public ou du privé dans les villes où le taux de chômage était le plus élevé. C'est d'ailleurs en 1993 que l'ENA a été délocalisée à Strasbourg avec une école coupée en deux pendant 13 ans et des surcoûts colossaux !

Alors même que, dans les années 90, les délocalisations suscitaient déjà beaucoup de critiques, notamment à cause de leur caractère improvisé, aujourd'hui, non seulement l'improvisation domine toujours mais on a encore plus de mal à comprendre l'objectif poursuivi.

Par contre, on mesure bien les dégâts prévisibles pour les agents concernés bien sûr, mais également pour les services re-localisés et les missions qu'ils assurent.

Rappelons que dans les années 90, seuls 15 % des effectifs affectés dans les services délocalisés avaient suivi leur poste !

